



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 16 juin 2025 à 18h04, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, mesdames Caroline Champoux, directrice générale, greffière trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction générale.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par madame Marie-Lise Daigle et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points 6.5 et 7.1, en retirant le point 4.5 et en modifiant le titre des points 2.6, 5.1 et 6.2 pour se lire comme suit :

Mot de bienvenue du maire

Période de questions sur l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Correspondance

Rapport écocentre et CER à chaque mois

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

1.2 Nomination d'une greffière adjointe

1.3 Adoption du règlement no 367-25-01 modifiant le règlement de zonage 367-02

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés mai-juin 2025

2.2 Octroi de contrat pour entretien ménager des bâtiments municipaux

2.3 Ratification de dépenses pour la fête nationale

2.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien bureautique de la MRC des Laurentides

2.5 Ratification de déboursés pour un biologiste pour la borne sèche du lac Paquette à la suite des exigences du MELCCFP

2.6 Ratification des déboursés d'honoraires d'avocats pour le projet Boréa

2.7 Don aux organismes

3. Ressources humaines

3.1 Autorisation de signature du contrat de la Directrice générale et greffière- trésorière

3.2 Embauche d'un étudiant pour le département de service de l'urbanisme et de l'environnement

2025-06-138



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

4. Réseau routier

- 4.1 Octroi de contrat pour l'achat de ponceaux
- 4.2 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour les glissières de sécurité
- 4.3 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour la réparation de tabliers de pont
- 4.4 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour le matériel de rechargement des chemins
- 4.5 ~~Adoption de la politique d'entretien de chemins privés ouvert au public~~
- 4.6 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour l'étude d'un biologiste pour le chemin Lepoul
- 4.7 Octroi de contrat pour l'arpentage des chemins Joseph, Lepoul et Quenouille

5. Sécurité publique

- 5.1 Adhésion de la municipalité de Val-des-Lacs à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des monts (RIDM) et acceptation de l'addenda à l'entente constitutive
- 5.2 Nomination d'un substitut pour la RIDM

6. Gestion du territoire

- 6.1 Octroi de contrat pour l'étude de préféabilité d'un parc régional avec le sentier Val-des-Lacs
- 6.2 Autorisation de signature du protocole d'entente avec l'OBNL Les sentiers Val-des-Lacs
- 6.3 Demande de PIIA — 2025-06 – 130 ch. de l'Original
- 6.4 Demande de PIIA — 2025-07 – 41 chemin Graham
- 6.5 Suivi du PPCMOI – Camping 101 ch. du lac Original

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Autorisation de signature pour le compte d'Hydro-Québec pour la station de pompage de l'aqueduc privée

8. Service à la collectivité

- 8.1 Dépôt du plan directeur des parcs

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

2025-06-139

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 20 mai 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

1.2 Nomination d'une greffière adjointe

2025-06-140

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir aux fonctions de greffier lorsque la Directrice générale et greffière-trésorière est absente ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil nomme madame Ruth Veilleux à titre de greffière adjointe

QUE celle-ci recevra la somme de 100 \$ lorsqu'elle remplacera la greffière lors des séances du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

2025-06-141

1.3 Adoption du règlement no 367-25-01 modifiant le règlement de zonage 367-02

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le premier projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance du 24 mars 2025 sous les résolutions nos 2025-03-54 et 2025-03 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet a été adopté le 20 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de registre a eu lieu le 10 juin 2025 tel que le requiert la loi ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement no 367-25-01 modifiant le règlement de zonage 367-02.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés mai-juin 2025

2025-06-142

CONSIDÉRANT la liste des déboursés au **16 juin 2025** :

Déboursés	109 220.74
Salaires du mois de mai 2025	68 883.79
TOTAL :	178 104,53

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 17 mai 2025 au 16 juin 2025 pour un total de 178 104.53 \$ incluant les salaires du mois de mai 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

2.2 Octroi de contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux

2025-06-143

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a envoyé des demandes d'appel d'offres pour l'entretien des bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service, soit celle de madame Line Isabelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est pour une durée de 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est de 250 \$ par semaine pour l'entretien ménager et de 25 \$ par mois pour les produits ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à signer le contrat d'entretien des bâtiments municipaux avec madame Line Isabelle jusqu'au 30 juin 2028 pour la somme de 250 \$ par semaine et de 25 \$ par mois pour les produits.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.3 Ratification des dépenses pour la fête nationale

2025-06-144

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière a autorisé la dépense de la firme 2847-6794 Québec inc. pour le son, l'éclairage, le chapiteau et la scène pour le spectacle de la Fête nationale du 23 juin 2025 à Val-des-Lacs pour la somme de 3 642,50 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier la dépense ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie la dépense de 3 642,50 \$ plus les taxes applicables pour les services de la firme 2847-6794 Québec inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.4 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 du fonds régions et ruralité (FRR) – Soutien bureautique de la MRC des Laurentides

2025-06-145

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de délégation de compétence à la MRC des Laurentides pour les services informatiques en soutien bureautique, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du FRR :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

<ul style="list-style-type: none">• Amherst• Arundel• Barkmere• Huberdeau• Ivry-sur-le-Lac• Labelle• La Conception• Lac-Supérieur• Lac-Tremblant-Nord• La Minerve	<ul style="list-style-type: none">• Lantier• Montcalm• Mont-Blanc• Sainte-Lucie-des-Laurentides• Val-David• Val-des-Lacs• Val-Morin• Régie incendie des Monts• Régie intermunicipale des Trois-Lacs
--	---

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steven Minty , appuyé par monsieur Serge Ennis, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Val-des-Lacs s'engage à participer au projet de délégation de compétence pour les services informatiques en soutien bureautique
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Laurentides, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne madame Caroline Champoux, Directrice Générale et greffière-trésorière ou madame Patricia Lacasse, mairesse pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC des Laurentides aux fins de la présente demande de subvention

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.5 Ratification de déboursés pour un biologiste pour la borne sèche du Lac Paquette à la suite des exigences du MELCCFP

2025-06-146

CONSIDÉRANT la réparation de la borne sèche au lac Paquette en janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP exige un rapport de biologiste suivant les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Caltha au montant de 600 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière a autorisé ladite dépense ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et approuvé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil ratifie la dépense de 600 \$ plus les taxes applicables pour la firme Caltha inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

2025-06-147

2.6 Ratification de déboursés pour les honoraires d'avocats pour le projet Boréa

CONSIDÉRANT les honoraires pour les services professionnels rendus par la firme PFD avocats pour répondre aux actions intentées envers la municipalité dans le projet Boréa ;

CONSIDÉRANT que ces honoraires s'élèvent à 9 756,17 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM) propose d'assumer la moitié des honoraires, soit de l'ordre de 4 971.42 \$;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement de 9 756.17 \$ plus les taxes applicables à la firme PFD avocats.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2.7 Dons aux organismes

2025-06-148

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu à son budget 2025 des sommes, afin d'aider différents organismes œuvrant au bénéfice des citoyens de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie les sommes suivantes aux organismes mentionnés et autorise la Directrice générale, greffière et trésorière à procéder à l'émission des paiements comme suit :

Demande de dons	2025
Événement l'ascension du col du Nordet	1000 \$
Intercentre	2 500 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Ressources humaines

3.1 Autorisation de signature du contrat de la Directrice générale et greffière-trésorière

2025-06-149

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est sans contrat de travail depuis son embauche au poste de Directrice Générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une entente ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont tous pris part aux discussions entourant les modalités dudit contrat ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Patricia Lacasse a signé le contrat de la Directrice Générale et greffière-trésorière madame Caroline Champoux tel que présenté aux élus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3.2 Embauche d'un étudiant pour le département de service de l'urbanisme et de l'environnement

2025-06-150

CONSIDÉRANT QUE le service en urbanisme et environnement a besoin d'aide pour le travail à accomplir cet été;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en urbanisme et environnement a reçu la candidature de M. Richard Ayoub;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du gouvernement fédéral pour l'embauche d'un étudiant cet été ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du coordonnateur en urbanisme ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Richard Ayoub au poste d'étudiant en urbanisme et environnement pour la période estivale 2025.

ET

QUE le salaire octroyé est de l'ordre de 25 \$ /heure à raison de 40 h par semaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Réseau routier

4.1 Octroi de contrat pour l'achat de ponceaux

2025-06-151

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres de gré à gré pour l'achat de ponceaux qui sont à remplacer pour l'année 2025 selon la liste déposée au comité des travaux publics ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu cinq (5) soumissions;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Lortie et Martin;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat pour l'achat de ponceaux à Lortie et Martin pour la somme de 27 061 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE le conseil autorise les frais de transport en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

2025-06-152

4.2 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour les glissières de sécurité

CONSIDÉRANT les réparations nécessaires de glissières de sécurité pour les chemins Val-des-Lacs, Charron, lac de l'original et Hudon ;

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est NPL pour la somme de 7 557 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroi le contrat pour les réparations des glissières de sécurité à l'entreprise NPL pour la somme de 7 557 \$ plus les taxes applicables;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 32000 521.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-06-153

4.3 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour la réparation de tabliers de pont

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la responsabilité d'entretenir les tabliers des ponts ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT la demande de soumission auprès de deux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est NPL pour la somme de 14 920 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat pour l'entretien des tabliers de pont à Entreprise NPL pour la somme de 14 920 \$ plus les taxes applicables;

ET

QUE ces sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 32000 521.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-06-154

4.4 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour le matériel de rechargement des chemins

CONSIDÉRANT QUE chaque année, du rechargement de chemin doit avoir lieu ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour des matériaux granulaire a été faite auprès de 5 fournisseurs dont 4 ont répondu ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est RB Gauthier inc. pour les matériaux suivants :

MG-20 municipal, concassé	14.22 \$ / TM
MG-56 municipal, concassé	14.03 \$ / TM
Pierre 2'' à 4'' concassée	15.93 \$ / TM
Pierre 4'' à 8'' concassée	15.96 \$ / TM

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroi de contrat à RB Gauthier inc.

ET

QUE ces sommes soient prises dans le poste budgétaire 02 32000 521 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

4.5 Adoption de la politique des chemins privés ouverts au public

Point remis à la séance de juillet

4.6 Ratification de dépenses et octroi de contrat pour l'étude d'un biologiste pour le chemin Lepoul

CONSIDÉRANT le projet de réfection du chemin Lepoul ainsi que le problème d'écoulement des eaux sur ledit chemin ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une étude d'un biologiste pour la caractérisation écologique dudit chemin ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice Générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer des dépenses via le règlement de règle de suivi et de contrôle budgétaire ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Caltha Conseil inc. pour la somme de 5 740,00 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Sylvain Paquette et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat à Caltha Conseil inc. pour la caractérisation écologique du chemin Lepoul pour la somme de 5 740,00 \$ plus les taxes applicables;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-06-155



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

4.7 Octroi de contrat pour l'arpentage des chemins Lac-Joseph, Lepoul et Lac Quenouille

2025-06-156

CONSIDÉRANT la nécessité de faire arpenter une partie des chemins Lepoul, Lac-Joseph et Lac Quenouille;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Rado Corbeil Généreux, arpenteurs-géomètres inc. pour les chemins Lepoul et lac Joseph en date du 1^{er} avril 2025 pour la somme totale de 18 200 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Rado Corbeil Généreux, arpenteurs-géomètres inc. pour le chemin Quenouille en date du 1^{er} avril 2025 pour la somme totale de 4950 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie l'arpentage des chemins Lac Joseph, Lepoul Quenouille à la firme Rado Corbeil Généreux selon la tarification établie dans les offres de service en date du 1^{er} avril 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Sécurité publique

5.1 Adhésion de la municipalité de Val-des-Lacs à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des monts (RIDM) et acceptation de l'addenda à l'entente constitutive

2025-06-157

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-des-Lacs souhaite se joindre à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des Monts (RIDM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de l'Entente constitutive de la RIDM prévoit qu'une municipalité peut y adhérer à certaines conditions, dont l'acceptation d'un addenda énonçant les modalités d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a établi un addenda précisant les conditions d'adhésion applicables à la municipalité de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE cet addenda doit être accepté formellement par résolution du conseil municipal de Val-des-Lacs afin de faire partie intégrante de l'Entente constitutive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Val-des-Lacs accepte les conditions d'adhésion à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies des Monts, telles que précisées dans l'addenda préparé par la RIDM;

QUE l'addenda soit joint à l'Entente constitutive et en fasse partie intégrante;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer tous les documents requis pour officialiser cette adhésion et à transmettre une copie conforme à la RIDM.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

2025-06-158

5.2 Nomination d'un substitut à la Régie incendie des monts (RIDM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs joint de façon officielle la RIDM pour son service d'incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut pour représenter la Municipalité au sein du conseil d'administration de la RIDM en cas d'absence de la mairesse qui est la représentante officielle de la Municipalité ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil nomme monsieur Steven Minty à titre de substitut de madame Patricia Lacasse représentante auprès de la RIDM pour la Municipalité de Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6. Gestion du territoire

6.1 Octroi de contrat pour l'étude de pré faisabilité d'un parc régional avec le sentier Val-des-Lacs

2025-06-159

CONSIDÉRANT la nécessité d'une étude de pré faisabilité d'un parc régional avec le sentier Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité Val-des-Lacs et Éco-Corridor Laurentiens (ÉCL) collaborent actuellement à la réalisation d'un projet d'aire protégée sur le territoire public de la municipalité visant à préserver des massifs forestiers matures reconnus pour leur riche biodiversité;

CONSIDÉRANT que ce projet souhaite également consolider le réseau de sentiers existants et soutenir le développement récréotouristique de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la coopérative de travail le Picbois pour la production d'une étude de pré faisabilité (version ajustée au 11 juin 2025) pour la création d'un parc régional pour la somme de 28 297.50 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra de la MRC via le volet du FRR, la somme de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ECL a reçu une subvention de l'ordre de 14 000 \$ pour réaliser ce projet ;

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Steven Minty et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil octroie le contrat à la coopérative de travail le Picbois pour la production d'une étude de pré faisabilité pour la création d'un parc régional pour la somme de 28 297.50 \$ \$ plus les taxes applicables;

ET

QUE les sommes non couvertes par les 2 subventions nommées soient prises à même le fonds de parcs de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

6.2 Autorisation de signature du protocole d'entente avec l'OBNL les sentiers Val-des-Lacs

2025-06-160

CONSIDÉRANT la création de l'OBNL les sentiers Val-des-Lacs pour assurer la gestion de ses sentiers ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire établir les normes pour la gestion territoriale de ses sentiers ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités du protocole d'entente présenté ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la Directrice générale, greffière-trésorière à signer le protocole d'entente de gestion territoriale avec l'OBNL les sentiers Val-des-Lacs pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.3 Demande de PIIA-2025-06 - 130 ch. du Lac de l'Original

2025-06-161

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal au 130 chemin du Lac de l'Original conformément à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujetti au PIIA, règlement numéro 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA pour le pourtour des lacs du règlement numéro : 412-09 ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du CCU :

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2025-06 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.4 Demande de PIIA- 2025-07 – 41 ch. Graham

2025-06-162

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande pour l'agrandissement du bâtiment principal au 41 chemin Graham ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujetti au PIIA, règlement numéro 412-09 conformément à la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA pour le pourtour des lacs du règlement numéro : 412-09 ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du CCU :

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2025-07 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.5 Suivi du PPCMOI 2025-02 — (Camping 101 ch. du Lac de l'Original)

2025-06-163

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de PPCMOI 2025-02 au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le 20 mai 2025 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT QUE des points nouveaux ont été soulevés lors de ladite consultation ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil exige un plan d'arpenteur/géomètre pour le projet.

QUE le conseil tiendra une 2^e consultation publique.

ET

QUE le conseil exige que l'usage de camping soit suspendu pendant l'étude du dossier jusqu'à l'obtention du permis par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Hygiène du milieu

7.1 Autorisation de signature pour le compte d'Hydro-Québec pour la station de pompage de l'aqueduc privée

2025-06-164

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du réseau d'aqueduc Aquagestion monsieur Scraire a remis définitivement au ministère son réseau ;

CONSIDÉRANT l'ordonnance provisoire imposée à la Municipalité par le MELCCFP pour l'exploitation du réseau d'aqueduc privé Aquagestion reçue en date du 1^{er} avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau d'aqueduc est connecté à Hydro-Québec pour sa station de pompage située au 285 A chemin de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande un changement de responsabilité pour la facturation de ce compte ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte que madame Caroline Champoux, Directrice Générale et greffière-trésorière de la Municipalité agisse pour et au nom de la Municipalité dans ce dossier.

QUE le conseil accepte la responsabilité de ce compte d'Hydro-Québec.

QUE les sommes déboursées soient éventuellement refacturées aux citoyens desservis par le réseau.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 16 juin 2025

ET

QUE madame Caroline Champoux est autorisée à effectuer le changement de responsabilités dudit compte pour la Municipalité de Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8. Service de la collectivité

8.1 Dépôt du plan directeur des parcs

2025-06-165

CONSIDÉRANT le travail réalisé par le comité pour la création d'un plan directeur des parcs incluant des citoyens, des élus et du personnel administratifs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le plan directeur des parcs déposé par monsieur Loïc Lessard Paquette, le concepteur du plan auprès du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits du résultat ;

CONSIDÉRANT QUE le plan reflète le souhait du comité et des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions proposées dans le plan seront réalisées selon les subventions et sommes disponibles de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil dépose officiellement son plan directeur des parcs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Période de questions

Levée de l'assemblée

2025-06-166

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 19h02.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patricia Lacasse
Mairesse

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière trésorière